



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 27/02/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de pollution atmosphérique par PM10

Levée de la procédure d'alerte

Le changement de régime de vents (vents de Nord-Est) a permis de chasser les masses d'air chargées en particules sahariennes et ont fait chuter les niveaux de particules fines (PM10) dans la nuit de vendredi à samedi sur le Limousin.

L'alerte « pollution de l'air aux particules fines » (PM10) est donc levée sur le département de la Creuse à compter de ce jour samedi 27 février 2021.

Pour prendre connaissance de la situation, rendez-vous sur le site <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse